

DEMANDE DE LOGEMENT

PIECES DEMANDEES POUR L'ENREGISTREMENT D'UNE
DEMANDE DE LOGEMENT
OU D'UN RENOUELEMENT
(Pour l'ensemble des personnes figurant sur la demande de logement)

DOCUMENTS ORIGINAUX

Votre dossier ne pourra être enregistré sans les pièces d'identité des personnes majeures mentionnées au dossier.

- L'imprimé CERFA doit être **OBLIGATOIREMENT COMPLETÉ CORRECTEMENT**
➤ Attention de bien **détailler vos ressources** sur le formulaire.

- Carte nationale d'identité pour les demandeurs de nationalité française :
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.

- Titre de séjour pour les demandeurs de nationalité étrangère :
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.

- 2 derniers avis d'imposition sur les revenus (copie de toutes les pages) :
Pour M. Mme, les enfants majeurs ou co-titulaires.

- Attestation de sécurité sociale :
Pour M. Mme ou co-titulaires.

- Dernière fiche de paie :
Pour M. Mme ou co-titulaires.

- ❖ ***Vous pouvez actualiser votre demande à chaque fois que votre situation évolue sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr (voir dépliant joint)***

Les dossiers doivent être déposés au nouveau Centre Administratif,
28 avenue de Chantemerle ou dans votre mairie de quartier

Horaires du Centre Administratif
Lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 15
Samedi de 9 h à 12 h – Fermé le jeudi matin